

Mise à jour n°3280

-

AxiSanté 5

AxiAM® 1.40

-

Détail des nouveautés et corrections

AxiSanté⁵

Informer

- Votre nouvel espace d'information contextuelle intégré. Situé en bas de votre module Ordonnance d'**AxiSanté**, l'espace Informer vous apporte, de manière synthétique, quand le contexte de prescription s'y prête : alertes, compléments d'informations sur les produits, trucs et astuces sur le fonctionnement du module de prescription.

Courrier :

- Modifiez les marges et mémorisez-les dans les « préférences » lors de la création d'un courrier ou d'un document type. Si elles sont modifiées directement dans le courrier, la modification sera enregistrée pour ce courrier.

Planning :

- Les temps d'affichage du planning sont désormais plus rapides.
- Le double clic sur un rendez-vous dans le planning ouvre bien le dossier du patient et non la saisie d'un nouveau rendez-vous.

Prescription

- Pour les utilisateurs OrdoAPSI[®] la liaison avec **AxiSanté 5** permet de créer la prescription dans OrdoAPSI[®] et de l'intégrer au dossier du patient **AxiSanté 5**.
- Lors de la prescription de la spécialité Aclasta[®], un rappel est automatiquement enregistré. Ce rappel se déclenche au bout d'un an afin de renouveler la prescription du patient.

Liaison AxiSanté 5 et Dragon Naturally Speaking[®]

- La liaison avec Dragon Naturally Speaking[®] a été améliorée. Il est maintenant possible d'utiliser les fonctions telles que gras, italiques, soulignés, centrer le paragraphe, aligner à droite... Vous trouverez la fiche pédagogique afin d'intégrer le fichier à Dragon Naturally Speaking[®] et la totalité de la liste des fonctions disponibles ici :

http://www.axilog.fr/documents/FichesPedagogiques/Comment_utiliser_Dragon_Naturally_Speaking_avec_AxiSante_5.pdf

Gynécologie

- Depuis la « Consultation de Grossesse », lors de l'impression des formulaires Echographie 12 SA, 22 SA, 32 SA, les informations saisies dans ce formulaire s'affichent correctement.
- Lorsque deux dossiers patients sont ouverts en même temps et que l'un d'eux a déjà un suivi de grossesse, vous pouvez à présent ouvrir un suivi de grossesse sur le second dossier patient.

Fichier des correspondants

- Lorsqu'un élément est sélectionné dans le fichier des correspondants, il est maintenant possible de remettre la zone « Complément » et « Catégorie » à vide.
- Lors de la création d'un nouveau médecin correspondant, la spécialité sélectionnée (ex : « généraliste (1) ») est mémorisée et apparaît correctement.
- Lors d'une recherche par « spécialité » d'un médecin correspondant, le champ de recherche affiche correctement la liste des spécialités.

Navigateur

- A l'ouverture d'**AxiSanté 5** l'icone « Nouveau patient » se trouvera toujours en première position.
- Lorsqu'ils sont présents dans l'ordonnance, le nombre de boîte et le renouvellement apparaissent correctement dans la fenêtre « Prévisualisation ».

Volet Médical

- Il est possible en maintenant les touches CTRL+clic gauche sur les éléments à supprimer de les effacer en une seule fois. Cela fonctionne dès la première sélection.

Vaccin

- Lorsqu'un vaccin personnel est rajouté à la liste de paramétrage, il ne peut plus être supprimé de cette liste. Il apparaîtra toujours lors de l'affichage par valence dans le dossier du patient.

Ordonnance

- A l'ouverture des « Modèles », le curseur de la souris se positionne correctement dans le champ de recherche, comme cela existe pour les conseils.

Export

- Lors de l'export partiel d'un dossier patient, les informations du volet médical n'ayant pas été sélectionnées ne n'affichent plus.

AxiOnKey® - AxiVisit®

- Suite à la migration des données d'**AxiSanté 4** vers **AxiSanté 5**, les caractères spéciaux ne posent plus problème lors de l'utilisation des dossiers patients contenant ces caractères. La synchronisation des dossiers patients peut s'effectuer correctement.

Création dossier patient – InfanSoft

- Depuis InfanSoft, lorsque le dossier du patient est créé via le bouton « Création rapide d'un patient » la qualité du bénéficiaire (assuré enfant par exemple) est correctement renseignée.

Gestion des recettes

- Le montant d'une recette issue d'une facture TLA est maintenant correct.
- Les impayés des collatéraux (frères, sœurs, etc..) ne sont plus sélectionnés par défaut lors de l'ouverture d'une recette.
- Désormais la date du jour apparaît lors du règlement d'un impayé.

AxiAM® 1.40

Evolutions réglementaires

- Bénéficiez de la dernière fiche réglementaire 42v3 : actes FHV et FMV ouverts aux spécialités Chirurgie générale (04) et Gynécologie obstétrique et Gynécologie médicale (79).

Médecin traitant / Feuille de soins

- Facturez correctement les actes FPE et MNP en fonction de l'âge de l'enfant.
- Retrouvez la partie mutuelle qui prend en charge le tiers payant, en gestion unique, dans le détail de la facture et dans la recette d'**AxiSanté** 4.
- Lorsqu'une session de remplacement est en cours, si le médecin titulaire est enregistré comme médecin traitant d'un patient, lors de son remplacement, le médecin remplaçant hérite de ce rôle. La situation du Parcours de soins « Médecin traitant » sera proposée automatiquement dans la facture à la place du médecin de substitution.
- A présent seul le numéro de version du produit apparaît dans la barre de titre, soit « **AxiAM** 1.40 - noyau 3.2.6.0 ».
- La modification du siècle de naissance est désormais possible, peu importe la version du logiciel lecteur.
- Lors de la mise à jour d'un dossier patient (icone « ! » devant le nom du patient dans le Navigateur), si l'information à mettre à jour dans le dossier est la qualité du bénéficiaire, son libellé s'affiche correctement.
- Lors d'un tiers-payant, dans le cas où la date de fin de droits AMO est dépassée, le titre du message suivant apparaît : « La date de fin de droits AMO est dépassée ».
- Lors de la création d'une FSE en mode dégradé, si la situation du patient choisie est « Régime réduit soins non couverts », la création de la FSE n'est plus possible.
- Dans le cas d'un tiers-payant CMU complémentaire géré par un organisme référencé (88888888), le message affiché est désormais : « Afin de vous garantir le remboursement de la part complémentaire, veuillez vérifier que les droits sont ouverts à la CMU complémentaire, sur l'attestation papier de votre patient ».
- Après suppression d'un exécutant dans la facture, la zone « Parcours de soins » réapparaît correctement.
- Dans la grille de décision, suite au déchargement de factures TLA, pour les lignes dont le statut est « Ambigu », le bouton « Valider » est inactif tant que l'utilisateur n'a pas choisi « Associer » ou « Créer ».
- Correction de certains tarifs et actes NGAP.
- Correction de l'erreur à la lecture de la CPE lors de la création d'un compte utilisateur CPE.